

Bureau du Crefop

22 mai 2023

**Charte de fonctionnement
et
Règlement intérieur**



Une charte de fonctionnement pour quoi faire (1)

Réaffirmer le quadripartisme au sein du CREFOP.

Construire ensemble les orientations régionales permettant une adaptation des politiques publiques emploi, formation orientation, aux besoins des publics et des territoires.



Une charte de fonctionnement pour quoi faire (2)

Définir des axes de travail prioritaires ...

... Ils font l'objet d'une feuille de route établie par le Bureau, révisée chaque année.

Garantir le lien entre le Bureau et les commissions, réduites à trois :

Formation (initiale et continue),

Orientation tout au long de la vie,

Emploi-Insertion.

Et la possibilité de créer un ou des Groupe de Travail Ad Hoc, à durée déterminé, pour des sujets spécifiques;



Le Bureau : son rôle

Définir des axes de travail prioritaires.

Confier le travail autour de ces axes aux trois commissions ou à un ou deux groupes de travail ad hoc temporaires.

Organiser un séminaire thématique annuel pour valoriser et partager les actions mises en œuvre dans le cadre de l'animation territoriale.



Le Bureau : son fonctionnement

Le Bureau adopte pour chacune de ses réunions le même plan d'ordre du jour :

- Travaux des commissions et les suites à donner,
- Un ou deux sujets thématiques (CPRDFOP, Prospective emploi-formation, ...) avec les suites à leur donner,
- Actualités et informations diverses,
- Relevé de conclusions partagées.



Les commissions : leur rôle

(et groupes de travail ad hoc temporaires)

Travailler sur les axes confiés par le Bureau.

Rendre compte à chaque réunion du Bureau de l'avancement des travaux et de leurs conclusions en termes notamment de propositions, afin de permettre un débat au sein du Bureau.

Elles sont présidées par les Partenaires Sociaux.
(binôme OS et OP)



Le Comité plénier : son rôle

Suivre les textes réglementaire EFOP pour avis lorsque nécessaire et informer les membres du CREFOP.

Emettre des avis sur des rapports ou proposition.



Une animation opérationnelle, condition de réussite de la charte de fonctionnement, avec quatre missions

1 – Déployer techniquement les modalités et règles de fonctionnement du comité plénier, du bureau et de ses commissions.

2 – Assurer l'organisation du bureau, des pléniers et leur suivi, en appui des co-présidents et vice-présidents.

3 – Impulser des réflexions en transversalité avec les commissions / Formaliser les problématiques.

4 – Favoriser la circulation de l'information et la compréhension des enjeux stratégiques.

Une expérimentation pour 1 an, co-financée par l'Etat et la Région avec une contribution des OP et d'une OS.



Un règlement intérieur qui précise les modalités de fonctionnement du CREFOP en s'appuyant sur les principes de la Charte.

